

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS est par les présentes donné qu'à sa séance ordinaire du 10 avril 2017, à 20 h, en la salle du conseil, 1800, boulevard Saint-Joseph, Lachine, le conseil d'arrondissement statuera sur une demande de dérogation mineure au Règlement numéro 2710 sur le zonage pour l'immeuble situé au 2530, rue Alphonse-Gariépy.

Cette dérogation a pour effet :

- De permettre l'installation de quatre nouveaux silos, pour un total de onze silos, et ce, bien que le règlement stipule qu'un maximum de dix silos ou réservoirs est autorisé par terrain;
- De permettre, pour quatre nouveaux silos, une hauteur de vingt mètres, et ce, bien que le règlement stipule que la hauteur maximale des silos est de 12,2 mètres.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande au cours de la séance.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 23 mars 2017.

Véronique Bélanger
 Secrétaire d'arrondissement substitut
 Arrondissement de Lachine

REQUEST FOR MINOR EXEMPTION

NOTICE is hereby given that at the regular sitting of April 10, 2017, at 8 p.m., in the council chamber, 1800, boulevard Saint-Joseph, Lachine, the borough council will render a decision on a request for a minor exemption to By-law number 2710 on zoning, regarding the immovable located at 2530, rue Alphonse-Gariépy.

This exemption would:

- Allow the installation of four new silos, for a total of eleven silos, despite the fact that the by-law stipulates that a maximum of ten silos or tanks is authorized per plot of land;
- Allow, for four new silos, a height of twenty metres, despite the fact that the by-law stipulates that the maximum height of the silos is 12.2 metres.

Any interested person may be heard by borough council during the sitting with regard to this request.

Given in Montréal, borough of Lachine, this March 23, 2017.